

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**Séance du 10 avril 2015**  
**(convocation du 3 avril 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. ANZIANI Alain à M. TRIJOULET à partir de 11 h 00  
M. RAYNAL Franck à M. RAUTUREAU Benoît jusqu'à 10 h 10  
M. MANGON Jacques à M. BOUTEYRE Jacques à partir de 10 h 50  
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre  
M. PUJOL Patrick à Mme LEMAIRE Anne-Marie  
M. VERNEJOUL Michel à Mme KISS Andréa à partir de 11 h 00  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 00  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal à partir de 11 h 00  
Mme BOUDINEAU Isabelle à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 00  
Mme CALMELS Virginie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11 h 00  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène

M. DAVID Jean-Louis à DAVID Yohan à partir de 10 h 00  
Mme DELAUNAY Michèle à Mme AJON Emmanuelle  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 00  
M. FELTESSE Vincent à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h 15  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
M. LAMAISON Serge à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30  
M. LOTHAIRES Pierre à M. ROBERT Fabien à partir de 10 h 45  
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
Mme RECALDE Marie à M. LE ROUX Bernard à partir de 11 h 00  
M. ROSSIGNOL PUECH Clément à M. CHAUSSET Gérard  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique  
Mme TOUTON Elizabeth à Mme VILLANOYE Marie-Hélène à partir de 11 H 30

**EXCUSES :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Œuvres d'art les Refuges périurbains - Convention de gestion entre Bordeaux Métropole et les communes-hôtes - Modalités - Autorisation - Approbation**

Monsieur HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'œuvre constituée par les Refuges périurbains propose une scénographie innovante du territoire périurbain de l'agglomération bordelaise, permettant une appropriation publique inédite de celui-ci. Elle est constituée de trois volets complémentaires et indissociables :

A / Un répertoire de situations périurbaines à révéler, mettre en réseau et pratiquer de manière singulière. Des lieux caractéristiques et représentatifs de la diversité du périurbain de l'agglomération bordelaise sont choisis pour leur originalité et leur singularité, leurs qualités paysagères, leur valeur patrimoniale ou industrielle, leur potentiel poétique... (une ancienne carrière, une ancienne décharge, une zone commerciale, une forêt préservée, une zone pavillonnaire, un ancien domaine privé, une ruine, un marais...). Ce répertoire de situations est le résultat de repérages et d'explorations régulières de terrain.

B / Une collection d'œuvres-refuges permettant un usage particulier, installée au cœur de ces situations périurbaines. Ces œuvre-refuges sont conçues de manière contextuelle par des artistes et répondent à un cahier des charges précis. Il convient de les envisager comme des œuvres uniques en réseau, réparties sur le territoire de la Métropole et permettant un usage urbain inédit, inspiré de celui des refuges de montagne.

C / Une série d'actions autour de l'itinérance périurbaine proposant un usage particulier et collectif des œuvres-refuges : organisation de randonnées périurbaines pouvant combiner plusieurs modes de déplacement (à pied, en vélo, en bateau, en canoë...), organisation d'évènements artistiques divers...

Les œuvres constituant la collection des Refuges périurbains sont conceptualisées à partir de l'environnement dans lequel elles se trouvent. Elles sont à la fois des créations qui rassemblent et expriment ces éléments environnementaux en un objet artistique et une œuvre qui vient interroger le visiteur en milieu naturel.

Chaque œuvre de la collection est reliée aux autres et invite le visiteur à parcourir cette collection en milieu périurbain (une exposition à ciel ouvert) et à découvrir ; grâce à cet ensemble, les différents paysages de la Métropole.

Cette collection est déployée sur des sites remarquables scénographiant le territoire bordelais. Elle invite à découvrir le milieu naturel et architectural périurbain au travers d'une

liaison douce d'une œuvre à une autre œuvre. La programmation artistique liée à son exposition propose aux visiteurs d'y vivre une expérience artistique unique.

À ce jour, l'association Bruit du Frigo a réalisé 6 Refuges périurbains, aujourd'hui installés sur les communes d'Ambès, Bègles, Floirac, Gradignan, Lormont et Pessac.

Parce que cette œuvre particulière recoupe des préoccupations et des compétences métropolitaines, Bordeaux Métropole a précédemment subventionné les actions de cette association.

Face au succès rencontré par ce concept développé par l'association « Bruit du Frigo », Bordeaux Métropole a souhaité commander 5 nouveaux Refuges périurbains à Bruit du Frigo, dans la continuité des œuvres existantes, et les installer sur d'autres communes du territoire entre 2015 et 2017.

Par l'effet de la délibération n°2014/0082 en date du 14 février 2014, Bordeaux Métropole s'est portée acquéreur des six premiers refuges y compris des droits s'y attachant. Afin d'assurer la gestion de la globalité de ce projet artistique, Bordeaux Métropole a acquis, par convention de cession, la propriété matérielle des œuvres existantes ainsi que les droits de propriété intellectuelle afférents à ces œuvres, et détient ainsi aujourd'hui l'ensemble des objets constitutifs de l'Œuvre.

Afin d'assurer la gestion de la globalité de ce projet artistique, Bordeaux Métropole doit convenir d'une convention de gestion avec les communes accueillant aujourd'hui et à l'avenir, une œuvre sur leur territoire. C'est cette convention de gestion qu'il vous est proposé aujourd'hui d'adopter.

Cette convention a pour objectif de fixer les modalités de gestion de la part des communes-hôtes des œuvres existantes et à venir.

Elle encadre notamment les modalités d'accueil, de surveillance et d'entretien d'un Refuge sur le territoire communal, ainsi que les responsabilités des communes-hôtes et de Bordeaux Métropole en termes d'assurances et de gestion des réservations et d'accueil du public.

Cette convention de gestion est conclue à titre gracieux entre Bordeaux Métropole et la commune devant accueillir une œuvre.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante

## **Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L5215-20-1 code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2011/0778 du 25/11/2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la Métropole »,

**VU** la délibération du Conseil du 14 février 2014 n°2014/0082 « Convention de cession entre l'association Bruit du Frigo et Bordeaux Métropole »

**VU** la délibération du Conseil du 26 septembre 2014 n°2014/0535 « Refuges périurbains de la Métropole bordelaise – Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence - Lancement »

**VU** la délibération du Conseil du 10 avril 2015 « Marchés publics Refuges périurbains de Bordeaux Métropole - Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence - Autorisation de signature »

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt pour Bordeaux Métropole de mettre en place sur le territoire métropolitain l'œuvre Refuges périurbains,

**DECIDE**

**Article unique** : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer la convention ci-annexée relative à l'installation de l'œuvre Refuges périurbains sur les communes de la Métropole.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 avril 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Conseiller délégué,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
13 AVRIL 2015

PUBLIÉ LE : 13 AVRIL 2015

M. MICHEL HERITIE